

# Nombre de foyers

## Historique

<i>Version</i>	<i>Date</i>	<i>Modification effectuée</i>
<i>1.0.0</i>	<i>31/10/2020</i>	<i>Rédaction initiale du document</i>
<i>1.0.1</i>	<i>08/11/2020</i>	<i>Prise en compte des premières remarques du collectif</i>
<i>1.0.2</i>	<i>06/02/2021</i>	<i>Intégration des résultats du sondage de décembre 2020</i>
<i>1.0.3</i>	<i>10/02/2021</i>	<i>Validation collective du document</i>

## Contenu

### Introduction

Ce document a pour but de refléter les attentes des membres quant au nombre de foyers formant l'éco-hameau. Il s'appuie essentiellement sur l'**atelier** réalisé en plénière le samedi 5 juillet 2020, sur les 18 réponses au **sondage** "[Nombre de foyers](#)" du mois août suivant et sur [un deuxième sondage](#) datant de décembre 2020 .

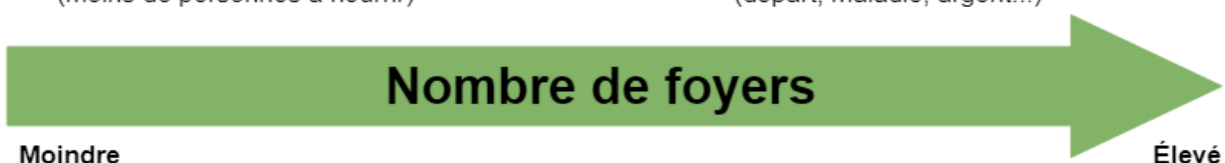
La construction commune du projet d'éco-hameau a commencé suite au partage du **Flyer constitution du noyau du groupe** écrit par Stéphanie et Maxime : "Nous souhaitons commencer avec un "groupe noyau" d'au moins 6 foyers qui dessine le projet ensemble pour ensuite l'ouvrir à d'autres graduellement. Ainsi, nous pourrions être 12 foyers au moment de l'achat et 15 foyers à moyen terme après l'emménagement."

Suite à l'engouement initial, le nombre de foyers constituant le noyau dur a dépassé le nombre envisagé (27 foyers présents à la première plénière). Fin 2020, **15 foyers** travaillaient depuis plusieurs mois ensemble sur ce projet. Ce nombre important n'a pas empêché la bonne dynamique et une bonne communication au sein des membres.

### Avantages de différents nombres de foyers

Les **avantages** ci-dessous ont principalement été remontés par les membres lors de l'atelier en plénière :

- Plus de cohésion
- Prise de décision plus simple
- Moins complexe
- Délais plus courts
- Terrain adapté plus simple à trouver
- Plus réalisable
- Autonomie alimentaire plus simple (moins de personnes à nourrir)
- Idées plus variées
- Compétences plus diverses
- Dynamique plus entraînante
- Communs plus grands
- Autonomie énergétique plus simple
- Autonomie alimentaire plus simple (plus de main d'œuvre)
- Plus de main d'œuvre (plus de roulement)
- Communauté plus résiliente (départ, maladie, argent...)



## Nombre idéal de foyers

Le nombre idéal de foyers varie beaucoup selon les membres. Lors de l'atelier réalisé en plénière (juillet 2020), il était compris **entre 8 et 15**.



Cela dit, pour une majorité, ce ne serait pas un élément suffisant pour quitter le projet. Le plus important serait la **cohésion** du groupe, mais aussi l'**implication** des différents foyers plus que leur nombre.

D'après le dernier sondage, le plus satisfaisant pour l'ensemble du groupe serait un nombre de **15 foyers** à terme, soit en phase 5 du projet (**vie sur le lieu**).

Lors de la **phase 2** (voir [Calendrier](#)), le **nombre minimal** de foyers souhaité est de **13**. Ce nombre est susceptible d'être modifié à chaque nouvelle étape du projet. Si le nombre de foyers passe en dessous de cette valeur, une proposition de relancer le **processus d'intégration** est alors effectuée en plénière.

## Fluctuation du nombre de foyers

Les arrivées et les départs sont inhérents à tous projets et ce à toutes les étapes, même après l'achat. Le nombre de foyers va donc varier au sein de l'éco-hameau.

Nous ferons, dans ce chapitre, la distinction entre **foyer permanent** et **foyer temporaire** (accueil etc...). Cette distinction est explicitée dans le [Document de gouvernance](#).

### Foyers permanents

Les foyers permanents regroupent **les membres, leurs enfants ainsi que les personnes accueillies durablement** au sein des foyers des membres, conformément à nos documents de gouvernances.

Selon le [Document de vision-Calendrier](#), certaines étapes importantes émergent où **le nombre de foyers peut varier notamment** :

- Étape 2 : recherche terrain / montage structures juridiques / dossier financement / communications.
- Étape 3 : signature du compromis de vente.
- Après l'étape 4 : vie dans l'éco-hameau.

Si les conditions d'achat du terrain ne sont pas atteintes (nombre de foyers inférieur au nombre minimal envisagé pour des projets d'envergures et une dynamique importante, ou capacités financières insuffisantes), le groupe est favorable à **intégrer de nouveaux foyers**.

Lors de la vie de l'éco-hameau, certains foyers vont **quitter l'éco-hameau** pour différentes raisons (professionnelles, personnelles : divorce, maladie, autres projets personnels en cours...). Il sera alors nécessaire de les remplacer.

Toute intégration se fera selon le [Processus d'intégration](#) afin d'éviter une fracture entre les membres actuels et les nouveaux membres. Cela validera aussi que les nouveaux membres partagent les valeurs du groupe. Si cette intégration se fait suite à un désistement, le foyer voulant quitter le projet devra suivre le [Processus de sortie volontaire](#). Si ce remplacement se fait suite à une exclusion par le groupe, le foyer sortant devra suivre le [Processus de sortie par exclusion](#).

Si possible, après l'achat, le nombre de foyers ne doit pas diminuer afin de garantir :

- Une résilience plus importante (autonomie, savoir-faire, etc...)
- Une sécurité financière globale
- Une cohésion des membres plus forte

## Foyers temporaires - Accueil

Les foyers temporaires regroupent **les non-membres** : participant-e d'un chantier participatif, wwoofers, personne hébergée temporairement...

Le groupe est dans l'ensemble favorable à **recevoir des personnes de passage**, mais seulement **sous certaines conditions** :

- L'éco-hameau doit déjà être fonctionnel, afin de ne pas mettre en péril l'équilibre du groupe. Pour des personnes aidant pendant la phase de construction (ex : auto-construction, chantiers participatifs...), des règles spécifiques convenant à l'ensemble des membres devront être mises en place.
- Cet accueil doit être prévu dans le fonctionnement du lieu :
  - Structure juridique,
  - Participation aux tâches sur le lieu et éventuellement aux dépenses financières (selon la durée pendant laquelle la personne réside et selon ses moyens),
  - Adhésion aux règles du lieu (règlement intérieur, charte relationnelle...) par les personnes accueillies.
- Un partenariat avec une structure/association sociale pour des personnes en difficultés pourrait être envisagé (par exemple : mères célibataires, réfugiés...).

Tout le monde ne souhaite pas s'occuper de l'accueil temporaire (de personnes ou d'habitats légers). Pour un bon fonctionnement, il sera nécessaire d'avoir au sein de l'éco-hameau des personnes volontaires (réunies en un cercle dédié à créer) en charge de cette activité, si elle se développe.

## Sources

- Sondage #1 :  
<https://docs.google.com/forms/d/1jXrtuvYUwGAzgY1hS84SA2jLpOLp7SmFwBIPq1VLMO/edit#responses>
- Sondage #2 :  
<https://result.lechoixcommun.fr/C96D74E5BE3BCA557520B9B05D5A3DAEBEEAD43EABBAB50A7BA5C521B6AD19C9>
- Compte-rendu de la plénière du samedi 5 juillet 2020 :  
[https://docs.google.com/document/d/1EwZUTMz7tdjTu0qMwmY\\_j0g8u8GJVbH\\_Q67KUf1ZK0s/edit?usp=sharing](https://docs.google.com/document/d/1EwZUTMz7tdjTu0qMwmY_j0g8u8GJVbH_Q67KUf1ZK0s/edit?usp=sharing)